Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 51 (1943)

Heft: 11: Sonder-Nummer für Samariter - Numéro spécial pour samaritains

Artikel: Le samaritain de fabrique

Autor: Jaccard, Jules

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-546734

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le samaritain de fabrique

(Dans cet exposé, le mot samaritain s'applique aux personnes des deux sexes.)

Qu'entend-on par samaritain de fabrique? Il est clair que ce ne sont pas tous les samaritains travaillant en fabrique, mais celui qui est désigné pour fonctionner comme «samaritain» dans la maison dans laquelle il est employé.

Cette appellation est-elle juste? Car ce ne sera pas nécessairement un «samaritain» qui remplira cette fonction.

Dans les grandes entreprises industrielles modernes, ce poste est la plupart du temps occupé par du personnel professionnel, infirmières ou infirmiers, voir même par un médecin. Par contre, dans les petites fabriques, ce ne sera peut-être pas même une personne initiée aux soins aux blessés. Quoique l'œuvre samaritaine ait considérablement progressé en Suisse, il est encore bon nombre de villages où il n'y a pas de section de samaritains et, partant, d'usines qui n'ont pas de personnel stylé pour donner les premiers soins en cas d'accident.

Laissons de côté les deux extrêmes et envisageons la moyenne ou le plus souvent c'est au samaritain qu'incombe la tâche de secourir ceux qui sont blessés ou malades.

La caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents a édité de nouvelles instructions qui règlent par le détail et à son intention les compétences du samaritain. Que chaque intéressé en prenne connaissance, les médite et les applique.

Le premier souci du samaritain sera d'installer un poste de secours en rapport avec le genre et l'importance de l'exploitation dans laquelle il est occupé. Il devra s'efforcer d'obtenir de son chef d'entreprise tout ce qu'il jugera nécessaire. D'abord un local ou tout au moins un endroit propre et tranquille, si possible au rez-de-chaussée, en tout cas d'un accès facile. Il l'aménagera avec l'idée constante de le perfectionner. L'ordre et la propreté sont de rigueur. Le mobilier consistera en: une table facilement lavable, chaises ou tabourets; cuvettes, un nécessaire pour faire bouillir de l'eau et stériliser des instruments; des linges, un brancard, si possible un lit de repos avec couvertures. Si la chose se peut, un lavabo avec eau courante, en tout cas l'eau à proximité; enfin, le matériel proprement dit en pansements et médicaments. Le samaritain aura encore à sa disposition un poste de secours en plus petit, saccoche ou coffret, de manière à pouvoir en toute occasion se transporter auprès d'un blessé grave immobilisé dans un atelier.

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents fournit à très bon compte des coffrets de matériel à pansements et remplace gratuitement le matériel judicieusement employé.

Ainsi installé, la tâche du samaritain sera grandement facilitée, mais en revanche sa responsabilité augmente. C'est surtout au poste de secours de l'usine que le samaritain *ne doit jamais jouer au médecin.* Il peut être tenté de le faire, ayant sous la main tout ce qui lui est nécessaire, d'autant plus que très souvent, l'ouvrier insiste pour ne pas se présenter au médecin.

Les causes en sont opposées. Premièrement, il craint la décision du médecin qui l'immobilisera peut-être un temps et pendant lequel il aura une perte de salaire. Secondement, il craint de passer pour un capon... d'aller au médecin pour si peu de chose.

Samaritain, souviens-toi des enseignements que tu as reçus dans les cours. Ce que tu as appris *c'est à éviter le pire.* Tu sais où passent les veines et les artères, à quoi l'on reconnaît l'hémorragie de tel de ces vaisseaux. Tu connais le trajet des tendons, des doigts surtout et ce qui peut résulter d'une blessure de ces organes. Tu es au courant des microbes et des agents infectieux. Tu es au clair qu'une distorsion peut cacher une fracture, qu'il ne t'est pas permis de réduire une luxation. C'est alors que ton savoir doit te rendre intelligent et prudent. Tes connaissances ne doivent pas t'induire à outre-passer tes droits, mais conscient du danger, *tu dois persuader ton blessé de se présenter chez le médecin.* En cela aussi ta responsabilité est engagée. Tu ne dois pas influencer un blessé dans le choix de son médecin au détriment d'un confrère. Le blessé doit rester absolument libre dans le choix de son médecin. Tu rendras beaucoup plus service à un patient en lui conseillant de voir un médecin plutôt que d'entreprendre un traitement toi-même. Tu dégages aussi ta responsabilité.

N'oublie jamais que trop de zèle ou un orgueil mal placé peut te conduire devant les tribunaux. Veux-tu prouver ton savoir? Explique à ton blessé que la plaie qu'il croit insignifiante guérira en quelques jours en allant chez le médecin faire mettre un agrafe ou faire un point de suture tandis qu'autrement, cette même plaie mettra deux ou trois semaines à se fermer avec tous les dangers d'une infection. Je connais pour en avoir fait l'expérience les hésitations du blessé. Il n'est pas convaincu. Persuade-le! Dis-lui: «Tu diras au médecin que c'est moi qui t'envoie». Il ira, fort de cet ordre, car au fond de lui-même, il redoute toujours qu'on se moque de lui, c'est une si petite blessure, ça saigne bien un peu, mais «il est de bon sang». Quand après il reviendra avec une, peut-être deux, voire trois agrafes, il sera reconnaissant et te dira: «Je n'aurais jamais cru». Dans la suite, il aura ta confiance, tu lui auras prouvé tes connaissances. Te rends-tu compte qu'il n'est pas décidé? N'hésite pas, accompagne-le pour vaincre sa résistance. Il t'en sera reconnaissant, le médecin aussi. J'entendrai toujours cette parole: «C'est vous qui m'amenez ça? — Oui docteur — Eh bien, respect pour vous.»

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents a introduit le cas d'assurance bagatelle, le blessé n'a donc aucune excuse pour se soustraire à l'examen du médecin.

Plus tard, si le blessé ne chôme pas, le médecin peut autoriser le samaritain à changer le pansement lui-même. Le samaritain doit savoir que si le renouvellement trop fréquent nuit à la guérison, un pansement humecté au cours du travail ramollira les tissus, fera pénétrer la saleté et les microbes jusqu'à la plaie qu'il infectera au lieu de protéger. Le samaritain exigera donc que le blessé vienne se laver au poste de secours s'il n'est pas possible de protéger la blessure d'une autre manière. Il pourra aussi renouveler immédiatement le pansement sale et humide.

Le samaritain motivera, cela va sans dire, sa façon de procéder aux blessés et à leurs chefs qui s'y soumettront d'autant mieux qu'ils en connaîtront le motif.

Le samaritain qui en porte la responsabilité examinera la plaie à chaque pansement. S'il observe quelque chose de suspect, il obligera le blessé à voir le médecin. Au cas où tout aille bien, après la toilette des mains à l'eau chaude et au savon, il appliquera un nouveau pansement stérile et ainsi en peu de temps la guérison est assurée.

Survient-il un accident grave? Le samaritain doit conserver toute sa maitrise. Son travail est simplifié. Il n'a pas à se tracasser pour trouver du matériel, à l'improviser. Il a tout sous la main, les bonnes

(Voir suite page 140.)

Une édition française du Journal de la Croix-Rouge

Enfin! direz-vous, chers Romands; ce n'est pas trop tôt!

Hélas! Il ne s'agit ici que d'un projet encore lointain mais réalisable si vous voulez bien tous aider et prendre la chose sérieusement en main.

Il semble pourtant que ce ne doit pas être si difficile que cela de mettre sur pied une édition française?

Détrompez-vous, le problème est au contraire très complexe.

La création d'une seconde édition double à peu près les frais d'un journal. Or notre journal est un modeste et un vaillant qui avec un prix d'abonnement remarquablement bas tourne, à peu près, par ses propres moyens et aussi grâce au désintéressement de son éditeur qui est un homme de cœur.

Il n'est pas attribué au journal un budget lui permettant d'entreprendre des innovations.

Comment parvenir, sans engager de trop gros frais, à créer cette édition française qui nous serait si chère et qui répondrait à un réel besoin? La solution la meilleure et la plus économique serait d'augmenter le nombre des abonnés de la Suisse romande, augmentation qui justifierait alors la mise en train d'une édition française.

Très juste, penserez-vous, mais comment voulez-vous que nous recrutions des abonnés en Suisse romande avec un journal à peu près entièrement en allemand? C'est vrai: pour avoir une édition française, il faut de nombreux abonnés mais pour trouver des abonnés, il faut une édition française! Comment sortir de ce cercle vicieux.

Savez-vous que sur 21'000 abonnés que compte notre journal, il n'y en a que... 500 en Romandie!

Nous croyons qu'un résultat peut être cependant obtenu par une action simultanée de nos organes: la rédaction s'efforcera de présenter des numéros comportant de nombreux articles en français et vous, les sections et sous-sections de la Croix-Rouge de la Suisse romande, vous ferez une propagande intensive et systématique pour recueillir des abonnés.

Parlez du journal autour de vous, portez-en toujours un numéro sur vous et montrez-le à vos connaissances et à vos amis.

Distribuez-en lors de vos manifestations et de vos réunions. Intéressez-y les samaritains, les sociétés de jeunesse, les enfants des écoles qui le transmettront à leurs parents.

C'est une affaire de volonté et de tenacité.

Fournissez-nous aussi des articles en français sur l'activité de votre section et sur les faits intéressants de votre région.

La Rédaction se tient à votre entière disposition pour vous fournir des exemplaires gratuits, des circulaires établies selon vos désirs, etc. Nous espérons fermement que cet appel ne sera pas vain et que tous, vous voudrez contribuer à la propagation de ce merveilleux outil de travail que peut devenir et que doit devenir notre journal.

volontés se mettront spontanément à ses ordres. Ayant rapidement jugé de la situation, il travaille et il ordonne. Il fera aviser par téléphone le médecin en le renseignant aussi exactement que possible, l'hôpital, la direction de l'usine qui sera chargée d'avertir la famille si besoin est. Sans perdre une seconde, il prendra l'initiative de conduire le blessé dans un endroit hospitalier par les moyens les plus rapides à sa disposition, brancard, auto ou camion de l'usine et éventuellement ambulance. Certains cas sont urgents, n'attendons pas l'arrivée du médecin mais donnons-lui rendez-vous à l'hôpital.

En usine, le samaritain se trouvera fréquemment en présence non de blessés mais de malades passagers peut-être, une poudre, une tasse de thé chaud, un moment de repos et l'ouvrier peut reprendre le travail. Ce peut être un évanouissement, il faut qu'il ait à sa disposition de quoi stimuler ces malades.

Se rappeler qu'on n'administre jamais quoique ce soit à un malade sans connaissance par voie buccale. L'évanouissement peut avoir des causes diverses lointaines. Revenu à lui, ce malade doit être vu par le médecin. Si l'évanouissement se prolonge, ce dernier sera avisé aussitôt. Il peut se trouver en présence de choses plus graves. Un cas assez fréquent est celui de la crise d'épilepsie. Le samaritain préviendra que le malade ne se morde la langue en lui mettant entre les dents un bouchon ou un morceau de bois entouré d'étoffe. Il veillera aussi à ce que le malade ne se blesse par des mouvements désordonnés. Puis il calmera l'entourage souvent fort émotionné. Toute autre affaire sera une crise cardiaque ou une attaque d'apoplexie, chose à laquelle le samaritain doit penser si on l'appelle auprès d'un ouvrier dans la cinquantaine. Si le malade est inanimé, il est difficile de se rendre compte. Il peut y avoir aussi mort subite. En pareil cas, il interrogera les camarades, cherchera surtout à savoir quel est le docteur de ce malade, l'avertira par téléphone, lui demandant conseil en attendant son arrivée.

Qu'à l'usine comme partout, le samaritain se pénètre de: «Fais toujours ce que tu voudrais qu'on te fît à toi-même.» *Jules Jaccard.*

Le Dispensaire de la Société des Samaritains de Genève

Son rôle — son fonctionnement.

Fondé en 1894, le Dispensaire s'est constamment développé et adapté aux méthodes nouvelles.

Un médecin-chirurgien est responsable de ce service qui est un des plus importants de notre société, car il ne faut pas oublier que c'est un *dispensaire-école;* chaque année il doit former les élèves ayant subi avec succès l'examen qui leur donne accès dans la société après avoir suivi les cours théoriques et pratiques de soins d'urgence.

Le nombre de malades traités au dispensaire s'élève à 284 (en 1942) à raison de trois consultations par semaine.

Deux masseuses diplômées assurent à tour de rôle le *service de massage* aux mêmes heures que les autres consultations.

Un *service de vaccinations* est prévu une fois par semaine soit vaccinations anti-varioliques et anti-diphtériques.

Les gardes-malades formées dans les différents services du dispensaire sont appelées à travailler dans d'autres établissements: Hôpital cantonal, Maternité, policliniques, dispensaires etc.

Une ambulancière est spécialement affectée à la *direction* du dispensaire, sous son contrôle le service est organisé comme suit par une équipe comprenant: une surveillante, une garde-malade, une aide-garde-malade, des assistantes en nombre variable.

Chaque samaritaine prenant du service au Dispensaire commence par être *aide-garde-malade* pendant une semaine, la deuxième semaine elle sera *garde-malade,* la troisième semaine *surveillante* (si elle en est jugée capable). L'aide-garde-malade doit préparer le matériel, défaire les pansements, servir la garde-malade etc. La garde-malade fait les pansements et ne touche que le matériel stérile. La surveillante, comme son nom l'indique a la surveillance de tout le service. Les assistantes devront assurer les divers postes: les fiches, la stérilisation, les analyses, les injections, ventouses etc. Grâce à ce système en équipe, avec un roulement bien établi, les malades n'auront pas à souffrir du changement de personnel puisque chaque garde-malade occupe successivement les différents postes, en commençant par être simple assistante, puis aide pour se mettre au courant jusqu'au moment où elle pourra être surveillante lorsqu'elle connaîtra parfaitement le service et les malades.

La directrice du Dispensaire est toujours présente aux consultations pour accueillir les malades, faire la visite avec le médecin et veiller à tout l'ensemble du service dont elle est responsable.

Les traitements consistent en pansements, piqûres, massages, ventouses, examens divers nécessitant des analyses etc.

Quelques réflexions d'une monitrice-infirmière

L'infirmière collabore à la grande œuvre samaritaine surtout comme monitrice pour les cours de soins à donner aux malades, les cours de puériculture ou les cours d'hygiène.

Quelles sont les conditions à remplir pour faire bénéficier les samaritaines d'un enseignement à la fois clair et pratique.

La monitrice sera premièrement elle-même une excellente infirmière, ayant à son actif une longue pratique; de plus, elle sera bonne pédagoge, aura de l'initiative, et surtout beaucoup de dévouement.

Elle suivra le programme fixé, mais toujours en s'adaptant aux différents milieux; ville ou campagne, jeunes femmes ou jeunes filles.

Dès le début, elle saura exiger des auditrices l'attention et le silence, sans lesquels les fruits du cours resteront médiocres.

En principe, tout cours théorique donné par le médecin sera suivi d'une application pratique permettant à chaque personne présente d'exécuter, sous le contrôle de la monitrice, l'exercice en question.

Il importe de démontrer théoriquement et pratiquement chaque chose, dans un langage simple mais précis, d'exiger des auditrices

---

KRITON

VON PLATO (Schluss)

Kriton: Es geht nicht anders, Sokrates.

Sokrates: Würden sie dann aber nicht weiter fragen: «Und die Verheissungen und Verpflichtungen gegen uns, die du nun übertrittst, die hast du nicht aus Zwang auf dich genommen oder aus Täuschung oder im Drange des Augenblicks, wo du dir's nicht recht überlegen konntest, sondern du hast siebzig Jahre Zeit gehabt, in denen du dich hättest fortbegeben können, wenn wir dir nicht gefielen, oder wenn dir die Verpflichtungen ungerecht vorkamen, die wir dir auferlegten. Du hast aber weder Sparta zum Wohnort gewählt, noch Kreta, wo doch eine gute Verfassung ist, wie du bei jeder Gelegenheit sagst, noch irgendeine andere Stadt in Griechenland oder Barbarenland, sondern hast dich seltener von hier entfernt als die Lahmen und Blinden oder andere Krüppel. So ganz besonders bist offenbar gerade du mit der Stadt zufrieden gewesen, und mit uns Gesetzen auch: denn wem kann eine Stadt gefallen und ihre Gesetze nicht? Und nun willst du auf einmal deinen Verpflichtungen untreu werden? Mitnichten, Sokrates, wenn du auf uns hören willst! Damit dich die Leute nicht auch noch auslachen, wenn du dich aus der Stadt schleichst!

Denn überleg dir doch nur, wenn du dich an diese Pflichten nicht kehrst, und eine solche Tat nicht scheust, überlege, was du damit für dich und deine Freunde Gutes erreichen wirst! Dass deine Freunde in Gefahr kommen werden, auch in die Verbannung gehen und ihr Vaterland aufgeben zu müssen, oder ihr Vermögen einzubüssen, das ist wohl klar genug. Was aber dich angeht, Sokrates, so wirst du erstens, wenn du in eine unserer nächsten Nachbarstädte gehst, nach Theben oder nach Megara, in denen ja beiden eine gute Verfassung ist, den Bürgern dort als ein Feind deiner Vaterstadt und ihrer Gesetze erscheinen, und die es mit ihrer eigenen Stadt gut meinen, werden voll Argwohns auf dich blicken, weil sie dich für einen Gesetzeszerstörer halten, und du wirst deinen Richtern nur Zustimmung werben und die Meinung bestätigen, dass sie dich gerechtermassen verdammt hätten. Denn wer ein Zerstörer der Gesetze ist, von dem wird man erst recht annehmen, dass er auch ein Verderber unverständiger junger Menschen sein könne. Wirst du also etwa den Städten mit guter Verfassung, und den Menschen, die den ordentlichsten Wandel führen, aus dem Wege gehen? Und wenn du das tust, glaubst du, dass dann das Leben noch einen Wert für dich haben wird? Oder wirst du schamlos genug sein, dich doch an die guten Städte und ordentlichen Bürger heranzumachen und mit ihnen zu reden? Was denn wohl, Sokrates? Etwa dasselbe, was du hier zu sagen pflegtest, dass Tugend und Gerechtigkeit und Gesetz und Gesetzlichkeit das höchste Gut für den Menschen wäre? Meinst du nicht, dass dann Sokrates und seine Sache in einem recht üblen Licht erscheinen würde? Man sollte es wenigstens denken. Aber du wirst dich wohl doch aus diesen Städten fortmachen und nach Thessalien gehen, zu den Freunden des Kriton! Denn dort herrscht ja mehr Zuchtlosigkeit und Ausgelassenheit als anderswo, und vielleicht würden sie dich gern erzählen hören, wie lächerlich du aus dem Gefängnis entwischt wärst, in einem Bauernkittel oder mit vorgebundenem Schurzfell, oder wie sich sonst Ausreisser zu verkleiden und ihr natürliches Aussehen zu verstellen pflegen. Dass aber so ein alter